

16-11-2021
MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. KAMOURASKA

Le conseil de la susdite Corporation municipale siège en séance ordinaire ce seizième jour du mois de novembre deux mille vingt-et-un à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec

Sont présent(e)s : Mme Marilyne Lévesque, Mme Stéphanie Bard, Mme Francine Bard, M. Gabriel D'Anjou et Mme Danielle D'Anjou formant quorum du susdit-conseil, sous la présidence du maire, M. Gilles DesRosiers.

Est absent : M. Steeve Thériault

Assiste également à la séance la directrice générale, Mme Sylvie Dionne.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

199-11-21

Il est proposé par la conseillère Francine Bard et résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1 Ouverture de la séance ordinaire
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Mot du maire
- 4 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture des procès-verbaux d'octobre 2021
 - 4.1 Séance ordinaire du 5 octobre 2021
 - 4.2 Séance extraordinaire du 12 octobre 2021
- 5 Rapports d'activités et autres dossiers
- 6 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des élu(e)s, du rapport des dons et dépenses électorales et de l'engagement de confidentialité
- 7 Nomination d'un maire suppléant ou d'une mairesse suppléante
- 8 Nomination de trois représentants au conseil d'administration de l'OMH
- 9 Nomination de signataires pour les chèques bancaires
- 10 Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2021
- 11 Adoption du budget 2022 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest
- 12 Adoption du budget de l'OMH 2021 révisé
- 13 Soumissions pour des paniers suspendus pour 2022
- 14 Renouvellement du bail pour le garage à la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest
- 15 Dons, commandites et cotisations
 - 15.1 Centraide
 - 15.2 La Ressource
 - 15.3 Moisson Kamouraska – Paniers de Noël
 - 15.4 Cotisation annuelle École Destroismaisons
- 16 Correspondance
- 17 Varia
- 18 Rapport des conseillers
- 19 Période des questions
- 20 Levée de la séance ordinaire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Mot du maire

Monsieur le maire remercie les citoyennes et les citoyens de leur présence au conseil.

4. Approbation, adoption, modification et dispense de lecture des procès-verbaux d'octobre 2021

4.1 Séance ordinaire du 5 octobre 2021

200-11-21

CONSIDÉRANT que tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu de

APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, avec dispense de lecture, et de l'adopter tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Séance extraordinaire du 12 octobre 2021

201-11-21

CONSIDÉRANT que tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Marilyne Lévesque et résolu de

APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 octobre 2021, avec dispense de lecture, et de l'adopter tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Rapports d'activités et autres dossiers

Avis est donné que le rapport de la directrice générale a été déposé sur le serveur du conseil sans papier.

6. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires, du rapport de dons et dépenses électorales et de l'engagement de confidentialité des élu(e)s

202-11-21

La directrice générale confirme que les membres du conseil municipal élus lors de l'élection du 7 novembre 2021 ont déposé, en vertu de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, leur déclaration d'intérêts pécuniaires à la séance du 16 novembre 2021, sauf le siège 1, qui est demeuré vacant. Le recommencement des procédures de l'élection partielle débutera le 3 décembre 2021.

7. Nomination d'un maire suppléant ou d'une mairesse suppléante

203-11-21

CONSIDÉRANT l'article 116 du Code municipal du Québec qui prévoit que « *Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.* »;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Bard et résolu,

QUE la conseillère Danielle D'Anjou soit nommée mairesse suppléante pour quatre mois, soit jusqu'à la séance du 5 avril 2022, et ce, avec toutes les tâches et obligations qui s'y rattachent, le cas échéant, y compris le remplacement du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Nomination de trois représentant(e)s au conseil d'administration de l'OMH

204-11-21

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'OMH doit comprendre trois représentant(e)s de la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère Marilyne Lévesque et résolu,

QUE le conseil nomme Gilles DesRosiers, Gabriel Danjou et Francine Bard en tant que représentant(e)s de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant pour siéger sur le conseil d'administration de l'OMH de Saint-Gabriel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Nomination de signataires pour les chèques bancaires

205-11-21

CONSIDÉRANT que l'article 203 du Code municipal prévoit que tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité doivent être signés conjointement par le maire et la secrétaire-trésorière ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et la secrétaire-trésorière ou, en cas d'absence, par son adjointe;

CONSIDÉRANT que lors de l'élection municipale du 7 novembre 2021, monsieur Gilles DesRosiers a été élu maire;

Il est proposé par la conseillère Francine Bard et résolu

QUE le conseil autorise la nomination de monsieur Gilles DesRosiers comme signataire des chèques, des effets bancaires et de tout autre document y étant reliés en remplacement de monsieur René Lavoie. Les signataires sont donc le maire, monsieur Gilles DesRosiers, et la directrice générale, madame Sylvie Dionne, ou la conseillère Danielle D'Anjou et Mme Dionne, ou, en remplacement de celle-ci, la secrétaire-trésorière adjointe, madame Micheline Lavoie, à signer les chèques, les effets bancaires et tous les autres documents y étant reliés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2021

206-11-21

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu de

APPROUVER le paiement des comptes payés et à payer à la séance du 16 novembre 2021, totalisant une somme de **64 708,27 \$** comme il apparaît dans la liste déposée;

AUTORISER la secrétaire-trésorière adjointe à en faire le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Adoption du budget 2022 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest

207-11-21

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST	
BUDGET 2022	
Administration	
Salaires & cotisations de l'employeur	25 000,00 \$
Frais Banque	400,00 \$
Assurances	6 000,00 \$
Téléphone & Internet	600,00 \$
Poste	300,00 \$
Vérification comptable	4 000,00 \$
Administration & Informatique	1 800,00 \$
Assurance de l'Association des directeurs municipaux	1 500,00 \$
Fournitures de bureau	800,00 \$
Total Administration	40 460,00 \$
Matières Résiduelles	
Salaires & cotisations de l'employeur	120 000,00 \$
Sous-traitance salaire	6 000 \$
Contrat (Cueillettes)	10 000,00 \$
Immatriculation	5 500,00 \$

Frais déplacement					600,00 \$
Téléphonie					1 200,00 \$
Carburants & Urée					85 000,00 \$
Pièces & accessoires					1 500,00 \$
Vêtements & fournitures					1 500,00 \$
Entretien du camion					45 000,00 \$
Bris divers					3 000,00 \$
Location d'un bâtiment					9 840,00 \$
Total Matières résiduelles					289 140,00 \$
Intérêt sur dette à long terme					11 144,00 \$
Remboursement de la dette à long terme					84 700,00 \$
Total intérêts et remboursement de la dette à long terme					95 944,00 \$
Total des charges					425 444,00 \$
Municipalité	Population 2021	RFU 2021	Tonnage 2020	Répartition : 33,33 % de la RFU, population et tonnage	Quotes-parts 2022
Ste-Anne-de-la-Pocatière	1 591	160 858 400 \$	720,12	30,56 %	130 009 \$
St-Onésime-d'Ixworth	521	41 650 552 \$	198,27	8,77 %	37 294 \$
St-Gabriel-Lalemant	690	41 758 016 \$	225,84	10,23 %	43 517 \$
St-Pacôme	1 558	119 620 872 \$	648,74	26,70 %	113 603 \$
Rivière-Ouelle	956	160 040 252 \$	526,67	23,74 %	101 021 \$
Totaux	5 316	523 928 692 \$	2 319,64	100 %	425 444 \$

Il est proposé par le conseiller Gabriel Danjou et résolu de

ADOPTER le budget de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest de l'année 2022 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Adoption du budget de l'OMH 2021 révisé

208-11-21

Budget révisé 22 septembre 2021 – Application SIGLS et LOGIC	28 \$
Budget révisé 29 septembre 2021 – Montant accordé pour les logements	300 \$
Budget révisé 20 octobre 2021 – Remplacement batteries et banque d'heures CogiWeb	74 \$
TOTAL	402 \$

CONSIDÉRANT que l'OMH de St-Gabriel a procédé à la révision de son budget 2021;

Il est proposé par la conseillère Francine Bard et résolu de

QUE la municipalité de St-Gabriel-Lalemant ajuste sa part à la hausse d'un montant de 402 \$ et adopte le budget révisé de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2021, comme il a été déposé dans le rapport d'approbation de la Société d'habitation du Québec;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Soumissions pour des paniers suspendus pour 2022

209-11-21

Soumissionnaire	14 po	Garantie	Livraison	Total avant taxes
Centre Jardin Montminy	36,99 \$	Non	55 \$	1 479,60 \$
Les Serres de la Rive	31,95 \$	Non	40 \$	1 278,00 \$

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu de

ACCEPTER la soumission de l'entreprise Les Serres de la Rive inc. pour l'achat de 40 paniers suspendus de 14 pouces, selon la soumission déposée, taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Renouvellement du bail pour le garage à la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest

210-11-21

CONSIDÉRANT que le bail de location d'une durée de cinq ans avec Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest venait à échéance le 30 décembre 2020;

Il est proposé par le conseiller Gabriel Danjou et résolu

QUE le montant annuel du loyer soit de 9 600,00 \$ en 2021 et que le loyer soit majoré de 2,5 % annuellement, à la date anniversaire de l'entrée en vigueur du bail;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le nouveau bail du garage d'une durée de cinq ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025, avec la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Dons, commandites et cotisations

14.1 Centraide

211-11-21

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu

QUE la municipalité retienne la demande de Centraide Bas-Saint-Laurent pour un don corporatif d'un montant de 50 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.2 Paniers de Noël

212-11-21

Il est proposé par la conseillère Marilyne Lévesque et résolu

QUE la municipalité retienne la demande de Moisson Kamouraska pour les paniers de Noël 2021, pour un montant de 1 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.3 La Ressource

213-11-21

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Bard et résolu

QUE la municipalité refuse la demande de La Ressource d'aide aux personnes handicapées du Bas-St-Laurent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.4 Cotisation annuelle École Destroismaisons

214-11-21

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu

QUE la municipalité renouvèle sa carte de membre de l'École Destroismaisons pour l'année 2021-2022, au montant de 20 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Correspondance

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des copies de la correspondance déposée sur le serveur du conseil sans papier.

17. Varia

18. Rapport des conseillères et des conseillers

Les conseillères et les conseillers font état des activités et des rencontres auxquelles elles et ils ont assisté le mois dernier ou celles à venir.

19. Période des questions adressées au conseil par le public

La période de questions a eu lieu mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

20. Levée de la séance ordinaire

215-11-21

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Bard et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance ordinaire est levée à 20 h 09.

L'ENSEMBLE DE CE PROCÈS-VERBAL EST SUJET À ADOPTION LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

Je, Gilles DesRosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

GILLES DESROSIERS, maire

SYLVIE DIONNE, directrice générale et
secrétaire-trésorière